

Compte rendu de l'audience à la Mairie des Arcs du 7 avril 2021

Présents : Pour la mairie : Mme Gonzales, Maire des ARCS, Olivier Pommeret (1^{er} adjoint, aménagement du territoire, transition écologique, élu communautaire), Stéphane Huddleston (7^{ème} adjoint, associations, vie locale).

Pour cad'EAU : Marc Soriano, Sophie Schonert, François Dehlinger.

Thème 1 : Position de Mme le Maire par rapport à la régie publique de l'eau de DPVA.

Madame Le maire nous rappelle l'organigramme EAU DPVA :
Le conseil d'exploitation comporte un élu par commune (issu des 13/23 en régie). 14 membres car + 1 pour les eaux usées du conseil communautaire. Plus quatre membres qui n'appartiennent pas au conseil communautaire dont cad'EAU + un membre du CCI + un membre de l'UFC que choisir.

Le Vice-Président est Christophe Carrière. Les réunions se font à la demande du Président pour aborder les thèmes suivants :

- Tarification
- Organisation de la régie
- Périmètre de la régie
- Questions d'ordre général
- Le fonctionnement
- Le contrôle
- Pour faire des propositions utiles

Madame le maire nous distribue des documents qui donnent des détails sur le mode de gestion du conseil d'exploitation. Documents qui seront joints au compte rendu.

Premier document : « extrait des registres des délibérations du conseil d'agglomération ». Dans l'article 5 et 6 de ce document, il y a la composition du conseil communautaire, le cadre du conseil d'exploitation, la mission du conseil d'exploitation vis-à-vis de la régie (consultation, délibération, après prise d'avis du conseil d'exploitation pour approuver les devis ... les travaux d'extension et de réparation ...etc), les principes qui régissent le budget, le recrutement, les tarifs de l'eau.... Il y est expliqué également que le directeur de la régie décide quant à lui du fonctionnement par rapport au budget, procède aux achats et aux ventes, nomme et « révoque » les fonctionnaires.

Un second document concerne les statuts de la régie communautaire d'eau potable.

Cad'EAU, pose la question de la nécessaire mise à disposition des documents préparatoires aux réunions du conseil communautaire.

Plusieurs élus manifestent leur mécontentement à ce sujet dont Nathalie Gonzales. D'autant que plusieurs réunions communautaires ont lieu aux mêmes dates, ce qui empêche les élus d'être sur tous les fronts. Pouvoir suivre ce qui se fait, avec des documents de travail en amont, et a posteriori, serait utile. Des progrès ont été faits car il y a désormais un

compte-rendu qui est établi. Mais il faut relancer cette demande et Mme Gonzales s'engage à accompagner François Dehlinger dans cette démarche.

Nous lui confirmons que puisque nous sommes invités à siéger, nous avons l'intention de le faire utilement et activement et pour ce faire, il est nécessaire de pouvoir analyser en amont les thématiques débattues pour pouvoir intervenir à bon escient.

Concernant les compte-rendu, nous lui signifions qu'ils s'apparentent à de simples relevés de décisions.

Thème 2 : Vision et perspectives de cette régie publique de l'eau de DPVA (capacité à inclure les communes qui abandonneraient les DSP pour rejoindre la régie) Positionnement des Communes LES ARCS-LORGUES-.....volonté ou non à terme de rejoindre pleinement la régie

N. Gonzales nous dit que dans la gestion il s'agit d'une comptabilité analytique par rapport aux communes. Elles sont gérées à part, commune par commune.

- Quatre communes ont renouvelé les conventions de DSP.

Cad'EAU : Quelle est la motivation de la commune des Arcs pour rester en délégation et de ne pas rejoindre encore la régie communautaire ?

N.G : L'accès à une régie communautaire n'a pas été faite par choix mais par obligation (liée à la loi NOTRe). Notre commune est attachée au service public et à la régie. Or pour l'instant il n'y a pas de garantie suffisante et c'est une façon de garder la main, tant que faire se peut sur la gestion de l'eau.

- Callas, Bargemon **AMPUS** ont des DSP qui arrivent à leur terme. Monsieur Arnaud Roger, directeur régie communautaire, explique qu'il est obligatoire de proroger la DSP d'autant plus qu'il y a des contraintes d'impayés. Le service eau et assainissement n'est pas encore assez structuré pour accueillir d'autres communes.
- La délégation de service public de Claviers est prolongée jusqu'en 2022.

Claviers a une régie forte, en fin de DSP, elle sera intégrée, d'autant que le maire n'y est pas opposé.

- Ampus est dans la même situation que Claviers. : une délégation de service public prolongée jusqu'en 2022. Elles intégreront la régie fin 2022, après avoir eu les garanties de fonctionnement et de structuration.

Cad'EAU : se pose la question du personnel transférable ?

NG : Il s'agit de la moitié des agents : trois agents de terrain et un administratif (aux Arcs) sont aujourd'hui attachés à l'agglomération. Pour les agents affectés à l'eau et à l'assainissement le transfert se fait d'office. L'un d'entre eux est en maladie actuellement. Ils sont donc rattachés à l'agglomération mais déployés sur la commune des Arcs. Le principe du passage à la régie communautaire est celui de la mutualisation, pour des économies d'échelle. À Vidauban il y a 14 agents, à Lorgues, 11 agents qui ont été transférés. Or la différence de population ne justifie pas la différence en termes de nombre d'agents déployés.

La régie communautaire de l'eau a ainsi récupéré 14 agents, ainsi que les agents qui travaillent sur les communes à différents pourcentages de leur service pour l'eau.

Polyvalents, ils doivent une partie de leurs temps à la gestion de l'eau. Leur salaire est « proratisé », avec des missions de type : suivi de chantiers, services techniques, direction générale des services, recherches de subventions.

Ce que dit M. Arnaud Roger, ingénieur recruté par la communauté d'agglomération pour la régie de l'eau, c'est que sur 23 communes, si on prend le temps de travail nécessaire à tout cela, il faut 14 agents à temps complet. Ce qui amènerait à un total de 43 agents. NG est donc en désaccord : car quelles économies d'échelle seraient faites en mutualisant si le coût est le même ? Le coût serait même supérieur car il y a eu le recrutement d'un directeur à l'agglomération (agent des ressources humaines et agent financier).

En 2021, ces agents communaux vont être « sondés » pour savoir s'ils souhaitent continuer leurs missions sur l'eau. Si l'agent travaille à 30 % sur l'eau dans les communes et qu'il passe à l'agglomération, la Mairie Les paiera à 100%, mais 30 % de temps de travail sera libre alors qu'on recrute pour la même fonction à la régie communautaire de l'eau. Ce n'est donc pas très économique pour les communes.

Un autre problème est repérable quant à la mutualisation du matériel sur les « pôles de mutualisation » : exemple : Saint Antonin, Sillans, Lorgues. Certaines de ces communes sont en DSP encore pendant longtemps. Donc quel matériel serait disponible pour les communes déjà en régie communautaire ?

La problématique des salaires revient : ce sont des économies d'échelle pour l'agglomération envisagées par l'audit de la DRH, la mutualisation étant acceptée par le Président. Mais le projet de territoire étant en pleine évolution, c'est un surcoût pour les communes qui est encore les agents déjà transférés.

Les perspectives pour 2021 : les décisions seront à prendre : soit on intègre la régie communale, soit on fait une « délégation de délégation » de service public. Dans les deux cas l'agglomération donnera les ordres.

Cad'EAU fait part de ses inquiétudes quant à la présidence de Monsieur Carrière et des conflits d'intérêts éventuels qui pourraient advenir, dans la mesure où celui-ci, dans son activité professionnelle, était en relation privilégiée avec les grands groupes comme Veolia et Suez. NG en est consciente, et reste en alerte sur cette problématique.

NG a signalé à Christophe Carrière que le cloisonnement ne peut pas tenir sur la durée. Il faut poser des garde-fous et mutualiser de manière équitable. Aux Arcs il y a eu un investissement régulier et l'agglomération récupère les excédents.

FD : est-ce que ce sera viable si Les Arcs et Vidauban ne rejoignent pas la régie communautaire ? Les petites communes risquent de ne pas pouvoir tenir leur budget s'il n'y a pas de partage

NG : A ce jour, il est urgent d'attendre une organisation plus cohérente la régie.

Thème 3 : Gestion et prévention de la ressource EAU (PGRE -SMA bassin versant de l'Argens). Réunion préparatoire à SALERNES le 1 Avril, le nouveau maire étant dans une démarche de développement durable :

Cad'EAU : Dans quelle mesure la ville des Arcs sur Argens intervient dans le SMA qui est un comité restreint ?

Les maires concernés par le bassin versant Argens en font partie. NG siège la plupart du temps. Mais le président Brémond de Brignoles change parfois les dates au dernier moment.

Il eut été logique puisque que la Présidence ait été attribuée à l'une des EPCI les plus touchées par le ruissellement et les inondations (celles de DPVA et de ? (vallée vers hyères) plutôt que Brignoles qui est moins impactée).

Cad'EAU : Nous sommes très au courant des choix politiques et des postes attribuées, c'est en lien avec les élections.

Notre interprétation concernant le SMA : la ville des Arcs risque donc d'avoir peu d'impact sur les choix qui vont être faits dans cette instance.

Thème 4 : SDAGE schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux 2022-2027:

Risques inondations :

Concernant le SDAGE, aux Arcs, le travail sur le Renaturation du Réal a été validé par le SMA, l'agglomération ainsi que la commune. Il s'agit de redonner son lit au Réal pour éviter qu'il ne déborde à nouveau, au niveau de la balade en Réal.

Il y a également des actions sur la Nartuby à Draguignan qui sont prévues mais pas encore mises en œuvre. Il y a des lenteurs administratives, mais d'un autre côté, on ne peut pas faire n'importe quoi pour gagner les délais. Par exemple, pour la construction de digues il y a des étapes inévitables telles que les demandes d'autorisations aux organismes de protection de la nature.

Quelle politique ici ? Quelles ressources ?

Il n'y a pas eu de pluie depuis des mois, il y a donc des raisons de s'inquiéter : l'hydrographie est en baisse cette année et même si la fonte des neiges n'est pas terminée, elle ne sera pas suffisante.

Il n'y a pas de possibilité de pomper éternellement l'eau puisqu'au bout d'un moment les sources se tarissent.

La possibilité de raccordement au canal de Provence a été étudiée mais NG propose de travailler plutôt sur la consommation car le canal de Provence a aussi un terme.

Il faut tenter d'agir sur les modifications des modes de vie : faire de l'information, de la répression et de la revégétalisation.

Projet de territoire il y a le problème de l'agriculture. La mairie de La Motte parle d'un raccordement au canal de Provence qui réalimenterait les ARCS.

Une convention région est en train de naître pour alimenter en eau la ville de Pierrefeu (et ses vignes). Cette décision a été prise le jour de la journée de l'eau !!!

Notre analyse : le lobby du vin est puissant au CG (élus issus de la viticulture qui tentent de tirer la couverture vers eux).

Cad'EAU demande si avec le passage de la gestion de l'eau à la communauté d'agglomération, le RPQS est globalisé ? Réponse de NG: il existe un seul document mais il cible chaque commune, les fuites de chacune d'entre elles seront toujours prises en compte. Mais les chiffres ne seront jamais totalement exacts : par exemple, il existe des fontaines en circuit fermé entretenues dont le volume de d'eau récupéré n'est pas déduit des fuites, et des fontaines volontairement laissées pour l'utilisation publique de l'eau potable, qui parfois coulent et qu'on ne peut aussi bien contrôler. Ces pertes sont toutes comptabilisées comme fuites.

Thème 5 : Autorisation de Stand Votation sur l'eau Bien Commun au Marché des Arcs jeudi 8 avril de 8h à 12h30 :

Proposition d'écrire à des DPVA pour demander si la communauté d'agglomération compte s'impliquer sur cette consultation publique.

NG soutient cette action dans le sens où l'eau doit rester un bien public, mais nous alerte sur les risques que comporte le combat pour l'accès à la distribution et au traitement des eaux pour tous : Les abus, les raccordements sauvages sans participations aux frais d'acheminement risquent de se systématiser et de mettre en péril la ressource si aucun contrôle et répression ne sont plus possibles à termes.

NG ne nous autorise pas à réaliser la votation eau sur le marché jeudi 8/4 car seuls les stands concernant les produits de première nécessité sont autorisés par décision récente du préfet en lien avec la crise sanitaire. Aussi, nous demandons à nous mettre au moins sur la voie publique et attestons que nous prendrons les mesures sanitaires nécessaires. Mais NG craint que les regroupements que notre stand de votation ne manquera pas d'occasionner, dépassera les six personnes et ne veut pas prendre le risque.